

**MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5th FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL: (646) 649-5061
FAX: (646) 781-9974

DECLARATION

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JOSEPH YOUSOUFOU BAMBA,
AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE
D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK SUR LE POINT 131 DE
L'ORDRE DU JOUR RELATIF A L'AMELIORATION DE LA SITUATION
FINANCIERE DE L'ONU LORS DE PARTIE PRINCIPALE DE LA 66EME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

- New York, le 20 octobre 2011 -

A vérifier au prononcé

DECLARATION

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JOSEPH YOUSOUFOU BAMBA,
AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE
D'IVOIRE AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK SUR LE POINT 131 DE
L'ORDRE DU JOUR RELATIF A L'AMELIORATION DE LA SITUATION
FINANCIERE DE L'ONU LORS DE PARTIE PRINCIPALE DE LA 66EME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

- New York, le 20 octobre 2011 -

Monsieur le Président,

Etant donné que je prends la parole pour la première fois au sein de la Cinquième Commission, permettez que j'exerce mon agréable devoir consistant à vous féliciter, vous et votre Bureau, pour votre élection à la tête de cette Commission qui est pour ma délégation celle chargée de faire fonctionner et d'huiler les différents engrenages de la mécanique du Système des Nations Unies.

Je demeure assuré que votre expérience professionnelle et personnelle des rouages de l'horlogerie onusienne nous permettrons d'avoir des travaux fructueux pendant cette session. Vous pouvez compter en cela sur la pleine coopération de ma délégation pour la réussite de la mission à vous confiée.

Je voudrais également adresser mes remerciements, à Madame Angela Kane, Secrétaire générale adjointe à la Gestion, pour sa présentation de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies au 5 octobre 2011 faite lors de la séance plénière de la Cinquième Commission en date du 11 octobre 2011.

La présente déclaration s'inscrit dans le droit fil de celle du Groupe des 77 plus la Chine et consiste essentiellement en quelques commentaires additionnels.

Monsieur le Président,

Lors de son intervention la semaine dernière, la Secrétaire générale adjointe à la gestion, s'appuyant sur un document qui mentionne les sommes mise en recouvrement, a fait état d'une « amélioration d'ensemble » de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et ce, en dépit d'un difficile climat financier international.

Etant donné que cette rubrique budgétaire représente le montant le plus important de contributions non acquittés, permettez que je revienne, de la présentation faite par Madame Kane, sur la situation spécifique des contributions dues au titre des opérations de maintien de la paix.

Monsieur le Président,

Selon le bilan présenté par la Secrétaire générale adjointe à la gestion, 3 milliards 304 millions de dollars restaient à être recouverts au 5 octobre 2011, soit 113 millions de dollars de plus que les contributions dues à la même date l'année dernière. Il est donc évident que si la situation financière des Nations Unies s'améliore relativement de façon générale, celle des opérations de maintien de la paix semble être en sursis.

En effet, nous notons que pendant l'exercice budgétaire en cours, 130 millions de dollars ont été utilisés par le Secrétariat, par le biais de financements croisés, au bénéfice de six opérations de maintien de la paix. En comparant ce montant de 130 millions de dollars à 53 millions de dollars qui seraient encore disponibles au 31 décembre 2011 pour effectuer de telles financements croisés dans le courant de l'année 2012, force est de reconnaître que le financement concret des opérations de maintien de la paix n'est pas garanti, notamment lorsque l'on se réfère à la nature imprévisible des besoins en matière d'activités de maintien de la paix. Cette donne est encore plus inquiétante lorsque l'on sait que le budget des opérations de maintien de la paix s'appuie sur une période financière différente de celle des autres budgets puisqu'elle s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante ; et que la majorité des promesses de paiement des contributions au titre des opérations de maintien de la paix est mise à exécution pendant les mois d'avril et de mai de chaque année.

Fort de ce qui précède, ma délégation voudrait encore une fois joindre sa voix à celle du Secrétariat et à celle de tous les autres Etats Membres des Nations Unies qui m'ont précédé à cette tribune, pour réitérer que les paiements de contributions en générale, et en particulier ceux des opérations de maintien de la paix, soient effectués pleinement et à temps afin de préserver la paix et la sécurité dans le monde, renforcer le développement et contribuer au respect des droits de l'Homme et à l'appui aux activités humanitaires.

Monsieur le président,

La Secrétaire générale adjointe, dans sa présentation de la semaine dernière, a par ailleurs cité les noms des 18 pays qui, en dépit des difficultés inhérentes à la crise financière mondiale, ont réglé la totalité de leurs contributions aux différents budgets de l'ONU au 5 octobre 2011. La

Côte d'Ivoire, le pays que je représente auprès des Nations Unies ici à New York, a également été cité dans cette liste.

Cette donne n'est pas fortuite car elle participe de la nouvelle politique étrangère du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, qui a donné instructions au Gouvernement pour que son pays apure tous ses arriérés de contributions dans toutes les organisations internationales.

Monsieur le Président,

Pour ma part, j'ai été instruit par le Chef de l'Etat pour traduire ici et maintenant, de par cette décision souveraine, la reconnaissance et la gratitude du peuple ivoirien à la Communauté internationale qui n'a eu de cesse de le soutenir dans les moments difficiles qu'il a eu à traverser lors des dix dernières années et particulièrement pendant la crise post-électorale qui s'est achevée il y a à peine six mois.

Le Président de la République de Côte d'Ivoire inscrit également ainsi en acte l'attachement des populations ivoiriennes aux idéaux que contient la Charte des Nations Unies, notamment l'union des Nations pour la construction d'un monde apaisé, la solidarité des peuples face aux souffrances du commun des mortels et le respect de la vie humaine en toutes circonstances et bien au-delà des souverainetés des Etats.

Le Président ivoirien, enfin, de par ses fonctions antérieures, notamment celle de Directeur général adjoint du Fonds Monétaire International, tient à ce que la Côte d'Ivoire conserve cette tradition d'être à jour de ses contributions à temps afin de pouvoir recouvrer pleinement sa place dans la communauté des Nations et s'exprimer de façon pertinente et efficace.

Il importe donc de lire cette nouvelle donne comme étant le retour effectif de la nouvelle Côte d'Ivoire sur la scène internationale ; une Côte d'Ivoire qui se donne les moyens de se faire entendre sur toutes les grandes questions multilatérales qui secouent le monde.

Cet investissement du contribuable ivoirien, malgré la crise financière généralisée et les nombreux défis post-crise auxquels doit faire face la Côte d'Ivoire, est donc un gage de l'engagement de mon pays pour la paix et la sécurité, le respect des droits de l'Homme, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et surtout pour l'application d'une solidarité internationale effective et une coopération multilatérale active et productive.

Je vous remercie Monsieur le Président.